Commune de SAINTE OLIVE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 001-210103826-20250519-D202505001-DE

Département de l'AIN

D2025 05 001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINTE OLIVE

Séance du dix-neuf mai deux mil vingt-cinq

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-OLIVE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du douze mai sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry PAUCHARD.

Présents : Caroline BASTOUL, Christine GONNU, Guillaume LAINÉ, Thomas MASSE, Franck MOLLARD, Thierry PAUCHARD, Thierry SPINNLER.
Excusées : Roland FEI, Francette GELBARD, Michel JUFFET, Mélanie TAILLOLE
Pouvoir :
Secrétaire de Séance : Thierry Spinnler

Objet : Concession Cimetière

Rappel de la délibération D2024040009 du 28 mars 2024 :

Concession cimetière :
- Quinze ans 110,00 €
- Trente ans 300,00 €
- Cinquante ans 600,00 €

Case au Columbarium : case dimensions intérieures de 45 x 45 cm et de hauteur 42 cm :
- 15 ans 650,00 €
- 30 ans 850,00 €

La gravure sur la porte de la case du columbarium est à la charge de la famille.

Jardin du souvenir **:** la dispersion des cendres dans le puisard du jardin du souvenir est gratuite. Si la famille souhaite graver le nom du défunt sur une des plaques, cette gravure est à la charge de la famille en respectant les conditions énoncées dans le règlement de l'espace crématiste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs :

Concession cimetière :
- **Quinze ans 110,00 €**
- **Trente ans 300,00 €**
- **Cinquante ans 600,00 €**

Case au Columbarium : case dimensions intérieures de 45 x 45 cm et de hauteur 42 cm :
- **15 ans 650,00 €**
- **30 ans 1 000,00 €**

La gravure sur la porte de la case du columbarium est à la charge de la famille.

Jardin du souvenir **:** la dispersion des cendres dans le puisard du jardin du souvenir est gratuite. Si la famille souhaite graver le nom du défunt sur une des plaques, cette gravure est à la charge

de la famille en respectant les conditions énoncées dans le règlement de l'espace crématiste.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 001-210103826-20250519-D202505001-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
Jour, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Le Maire, Thierry PAUCHARD

Le Maire, acte rendu exécutoire
Après dépôts en Préfecture le 28/05/25

MAIRIE DE SAINTE OLIVE (AIN)